

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 18 décembre 2023

Objet : Reconstruction de l'accueil de loisirs - Demande d'aide financière à l'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales

N° 2023-12-18/02

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 18 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : Salim DJELLAB

Absents excusés : Mmes Séverine BESSON, Magali RAMIREZ, et M. Dominique MUZELLE

Procurations : Mme Séverine BESSON à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Mme Béatrice DESPIERRE, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIVET

Madame Carole SYLVESTRE, Conseillère Municipale, précise que le fonds « publics et territoires » de la CAF participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales. Notamment, l'axe 4 de ce fonds porte sur l'accompagnement, le maintien et le développement des équipements et services dans les territoires.

Le taux de participation de la CAF est de 30% du montant des travaux et le montant de l'aide est plafonné à 80 000 € lorsqu'il s'agit de construction, d'aménagement ou d'agrandissement de locaux. Le taux de participation est de 80% du montant de l'opération et le montant de l'aide est plafonné à 20 000 € pour l'équipement en matériels, petits mobiliers ou petites rénovations.

A ce titre, il propose de solliciter le Caisse d'Allocations Familiales pour l'opération de reconstruction de l'accueil de loisirs.

Madame Carole SYLVESTRE précise que l'estimation du coût de cette opération comprenant les travaux, l'ingénierie, les frais annexes s'élèvent à ce jour à 1 071 112,41 € HT dont 935 538 € HT de travaux (phase APS). A ce stade, il est prévu de demander aussi des subventions à l'Etat au titre de la DETR et au Département de la Loire.

La maîtrise d'œuvre étant choisie, il est prévu de lancer la consultation des entreprises au cours du 3ème trimestre 2024.

NATURE DES DÉPENSES	Montant H.T.
Acquisition Foncière :	
Acquisition Immobilière :	
Travaux :	935 538,00 €
Honoraires :	86 863.54 €
Études :	48 710.87 €

Matériels – Équipements (ex : ameublement...):	
Divers :	
Total	1 071 112.41 €

FINANCEMENTS		MONTANTS	POURCENTAGE
Financements publics			
Union européenne	sollicité		
	attribué		
DETR	sollicité	321 333.72 €	30,00%
Conseil régional	sollicité		
	attribué		
Conseil départemental	sollicité	40 000 €	3,73%
	attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	sollicité		
	attribué		
Caisse d'Allocations familiales	sollicité	80 000 €	7,47%
	attribué		
Financements privés			
Recettes sur 5 ans	location		
	vente		
Fonds privés	sollicité		
	attribué		
Autofinancement		629 778.69 €	58,80%
Fonds propres			
Emprunt		629 778.69 €	
Total		1 071 112,41 €	100%

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention pour l'opération de reconstruction de l'accueil de loisirs auprès de la CAF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 19 décembre 2023

La Secrétaire de Séance,
Aurélie SIVET

Le Maire,
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231218-2023-12-18_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/12/2023

Affichage 21/12/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

